

CQP Tôlier confirmé

RNCP5488 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1606
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'échéance	27/08/2018

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale (CPN) des services de l'automobile - Association nationale pour la formation automobile (ANFA)

<http://www.anfa-auto.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Tôlier confirmé réalise l'ensemble des interventions en carrosserie. La réalisation de ces interventions de carrosserie requiert la maîtrise de mesure / d'intervention sur éléments de structure / de soudage.

Concernant les activités techniques, il réalise :

- le remplacement, l'ajustage et le réglage de tous types d'éléments (amovibles / soudés / collés / sertis...)
- la réalisation des travaux de sellerie nécessaires à l'intervention carrosserie (sièges / garnitures diverses...)
- le remplacement ou la réparation de tout vitrage
- la remise en forme d'éléments de carrosserie
- la réfection d'éléments composites
- les interventions sur éléments de structure
- le contrôle des déformations d'un véhicule
- la dépose-pose d'organes mécaniques / d'éléments d'habillage (planches de bord...) / d'organes électriques / électroniques nécessaires à la réalisation de l'intervention soumise éventuellement à réglementation

Concernant l'organisation et la gestion de l'intervention, il réalise notamment :

- la mise à jour et le classement de la documentation technique
- la planification de l'intervention
- l'agencement et l'entretien du poste de travail / de l'outillage
- l'application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise
- l'établissement de tout document d'atelier utile
- les conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Réaliser toute intervention de dépose / pose et réglage d'éléments amovibles dans le respect des préconisations constructeur ou fabricant
- Réaliser toute intervention de dépose / pose et réglage d'éléments inamovibles dans le respect des préconisations

constructeur et des règles d'hygiène et de sécurité

- Remettre en forme tout élément de carrosserie en acier ou aluminium conformément à son aspect d'origine au plus proche de sa résistance initiale
- Remettre tout élément composite en conformité avec son aspect d'origine
- Utiliser les différents systèmes de contrôle permettant de diagnostiquer l'importance d'un choc selon une démarche progressive et méthodique en vue de la détermination d'une méthode de réparation
- Préparer le véhicule à l'intervention et le remettre en service
- Contrôler et régler la géométrie des trains roulants
- Préparer le véhicule à l'intervention et le remettre en service
- Organiser un poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser
- Formuler un conseil d'utilisation et d'entretien
- Situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi "Tôlier Confirmé" est exercé dans les entreprises du secteur du Commerce et de la Réparation Automobile ayant une activité de service après-vente structurée.

L'entreprise peut être liée à un constructeur (succursale ou concession) ou non (réparateur indépendant).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Tôlier confirmé

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 850 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (45 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 638
Jugés difficiles à recruter	78 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 27/08/2018

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

site A.N.F.A. www.anfa-auto.fr

<http://www.anfa-auto.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5488/>